

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[ARCH-FAM-2021-0-0815](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Lefèvre, 16 février 1846](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Lefèvre, 16 février 1846

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection [Correspondant.e.s](#)

[Lefèvre \[Chigny\]](#) est destinataire de cette lettre
[Moricourt-Viéville](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamiliestère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[16 février 1846](#)

Lieu de rédactionEsquéhéries (Aisne)

Destinataire[Lefèvre \[Chigny\]](#)

Lieu de destinationChigny (Aisne)

Description

RésuméRecouvrement d'une créance : Moricourt-Viéville avait refusé de payer le bon de 150 F remis par Lefevre, qui avait promis de régler son compte en janvier

1846 ; Godin l'invite à lui régler rapidement la somme de 782 F.
NotesLe brouillon occupe la partie supérieure du folio 61r.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées[Moricourt-Viéville \[monsieur\]](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomLefèvre [Chigny]

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéCommerce

BiographieCommerçant à Chigny (Aisne) dans la première moitié du XIXe siècle, distributeur d'appareils de la manufacture Godin-Lemaire.

NomMoricourt-Viéville

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéBanque

BiographieBanquier au Nouvion-en-Thiérache (Aisne) dans la première moitié du XIXe siècle.

Informations sur le document source

CoteARCH-FAM-2021-0-0815

Collation1 p. (61r)

Nature du documentBrouillon manuscrit d'une lettre

Lieu de conservationFamolistère de Guise

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

16 février 1766

Monsieur Lesclapart à Brigny

quand vous étiez sous tutelle le bon de 150 francs que vo marié fait remettre par suite de ma lettre du 22 & de votre bon que vo effrayeur aient refusé a payer sous arriez promis de me régler votre compte dans le courant de janvier au plus tard

veuillez comprendre les dépenses qui font un bon pour le paiement des officiers et mandataire a faire tenir sur vous de la somme de 432. frs 60 centimes pour cela ou remis in si vous le préférez me régler sous peu de jours

20 février

Monsieur Alley à Paris

jai bien recu votre honneur lettre date du 11 courant le billet quelle contenait ne formant pas le solde de votre compte comme il y est dit afin de régler tout au plus par votre retourne in -inclus sous pourriez au des ~~de~~ de votre compte que je va prie de vérifier

je dois remarquer que vous arriez omis de porter en ligne de compte le montant d'une saisine que j'ai avisée a Paris et qui vous est parvenue par un ~~de~~ par elle était a 2 pages et a table allargie malgré cela je va vous ai debité quittance de 20 & de votre bon que de fait le ~~de~~ de transport que vous arriez payé

vous me comptez aussi pour les 2 poites que vous mariez pourmes 7 francs de transport ouillez vous rappeler que ces poites étoient a Paris quand je vous les ai mis en dépôt et que vous mariez pas payé de transport vous pourriez pour cela consulter mes lettres des 9 juin et 20 ju 1764 vous vous étiez même refusé au paiement du transport des poites par votre lettre du 20 juin 1764

quand a Paris sur les poites alloués ~~de~~ de Paris en est vu de vos remarques que vos anticipations de paiement ne couvrent pas une remise de 33 francs sous arriez ~~de~~ de Paris exclusivement a mes anticipations du 19 ~~de~~ la somme de mille six cent cinquante cinq frs 60 centimes dont je dispose sur vous comme suit

mon mandat au vu de fr	33
id au 5 mars	1622 60
ensemble	1655 60

pour sold de compte exclusivement a mes anticipations du 19 dont je vous joins par d'autre part alloué a fr 166 dont d'ailleurs me vu de

aguer M M O Pa